

DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME

COMMUNE DE MONTENDRE

DECISION n° 017240DE190620231 DU MAIRE DU 19 JUIN 2023

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL POUR LA MICROFOLIE DES 3 MONTS :

Le Maire,

Vu la délibération n° 017240DE250520206 du 25 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite d'un montant de subvention de 800 000 € par fonds sollicité par projet » ;

Considérant qu'il est programmé de lancer une opération collective microfolie avec les communes de Montguyon, Montlieu-La-Garde et Saint Aigulin ;

Considérant que, dans le cadre de ce projet, il a été convenu que la Commune de Montendre serait porteuse de l'investissement ;

Considérant que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget primitif 2023 ;

Considérant que le montant de cette opération représente un coût prévisionnel de 65 000 € HT ;

DECIDE

- De solliciter, pour la création de la microfolie des 3 Monts, des subventions auprès de l'Etat, au titre de la DSIL selon le plan de financement suivant :

Organisme	Taux	Montant
Etat (DSIL)	80%	51 100 €
Commune	20%	13 900 €
	TOTAL	65 000 €

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

Fait à Montendre, le 19 juin 2023,

Le Maire



Patrick GIRAUDEAU